Baillargues Beaulieu Castelnau le Lez Castries Clapiers Cournonsec Cournonterral
Fabrègues Grabels Jacou Juvignac Lattes Lavérune Le Crès Montaud Montferrier-sur-Lez Montpellier Murviel les Montpellier
Palavas-les-Flots Pérols Pignan Prades le Lez Restinclières Saint-Brès Saint-Drézéry
Saint Geniès des Mourgues Saint Georges d'Orques Saint Jean de Védas Saussan Sussargues Vendargues Villeneuve-lès-Maguelone

Montpellier
Agglomération

Dossier de Presse

Présentation du renforcement de l'offre en matière de transports en commun

dans les communes de Montpellier Agglomération

Lundi 8 mars 2004

Département Hérault
Conseil Général

Hérault Transport

TaM
Transports de l'agglomération de Montpellier

Présentation du renforcement de l'offre en matière de transports en commun dans les communes de Montpellier Agglomération

Sommaire

Montpellier Agglomération : pour des transports à la mesure de tous — Page 2

Montpellier Agglomération renforce l'offre de transports — Page 4

Montpellier Agglomération : Le réseau de transports en commun — Page 10

Pour une meilleure organisation des transports dans le département de l'Hérault Montpellier Agglomération s'associe au Syndicat Mixte des Transports — Page 13

Contact presse :
Audrey Porteron 04 67 13 64 34
a.porteron@montpellier-agglo.com

Montpellier Agglomération

Pour des transports à la mesure de tous

Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers en matière de réseau de transports, Montpellier Agglomération, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Transports de l'Hérault, réaménage les dessertes dans les 17 communes entrantes de l'Agglomération.

La première étape est l'amélioration de la desserte d'une quinzaine d'entre elles : Castries et les communes du Nord Est de l'Agglomération (Saint Génies des Mourgues, Restinclières, Beaulieu, Sussargues, Saint Drezery, Montaud), la desserte de Cournonsec - Cournonterral - Pignan - Saint Georges d'Orques, la desserte de Villeneuve les Maguelone. En parallèle, la desserte du Parc Industriel de Vendargues est également renforcée.

Ainsi, l'objectif à terme est de proposer une desserte à caractère urbain adaptée pour ces nouvelles communes, équivalente à la desserte existante dans les communes de l'ancien District.
A l'échéance de la mise en service de la deuxième ligne de tramway, une restructuration de l'ensemble des lignes des réseaux de Montpellier Agglomération et d'Hérault Transport sera réalisée, afin de favoriser le rabattement des lignes de bus sur le tramway pour éviter les doubles emplois et contribuer à l'allègement de la circulation motorisée. L'offre kilométrique économisée grâce à ces rabattements permettra de renforcer les fréquences de passage des lignes de bus dans les communes.

Ces dispositions répondent à une logique d'amélioration du service public des transports en commun, cohérente avec les objectifs du Plan de Déplacements Urbains, pour accroître l'usage des transports en commun par rapport à l'usage de la voiture particulière.

Facteur de désengorgement de la circulation routière, de lien social et de préservation de l'environnement, les transports en commun sont une priorité pour Montpellier Agglomération. Ainsi, la Communauté d'Agglomération met tout en œuvre pour offrir à ses usagers des moyens de transports en commun répondant aux besoins sur l'ensemble du territoire.

Elle consacre pour cela plus de la moitié de son budget d'investissement (57%) et 20% son budget de fonctionnement, pour :

- assurer un mode de déplacement dit « propre », respectueux de l'environnement et du développement durable (Tramway, bus au gaz naturel, vélo)
- développer et améliorer l'offre de transports, par une politique d'intermodalité voiture / tramway / bus / vélo
- mener une politique de tarification des transports à la mesure de chacun (tarif unique sur l'ensemble du territoire, tarifs réduits pour les scolaires, tarifs sociaux pour les chômeurs, 3ème âge, personnes handicapées…)
- développer l'accessibilité de l'ensemble du réseau de transports pour les personnes à mobilité réduite.

Le réseau de transports mis en œuvre par Montpellier Agglomération rencontre un large succès…

…avec plus de 200 000 voyageurs par jour, dont 100 000 uniquement sur la première ligne de Tramway. L'effort de Montpellier Agglomération a d'ailleurs été souligné par le Palmarès « Rail et Transports » 2003, faisant passé la Communauté d'Agglomération de la 6ème à la 2nd place ex æquo.

Montpellier Agglomération a également remporté en 2002 le prix Atmos de la qualité de l'air, en grande partie grâce à la mise en œuvre de la 1ère ligne de Tramway et aux bus au gaz naturel.

Montpellier Agglomération

renforce l'offre de transports

Montpellier Agglomération et TaM, en partenariat avec le Syndicat Mixte des transports de l'Hérault, renforcent largement l'offre sur 4 lignes régulières suburbaines et améliorent ainsi la desserte d'une quinzaine de communes de l'Agglomération à partir du 23 février 2004.

Deux nouvelles lignes

Ligne 31 : Corum / Castries

Les lignes 105, 112, 113 et 124 desservant Castries, Saint Géniès-des Mourgues, Restinclières, Beaulieu, Montaud, Sussargues, et Saint Drézéry, assurées par Hérault Transport se voient renforcées par une navette mise en place par TaM : la ligne 31.

Cette ligne dessert les communes de Montaud - Saint Drézery - Sussargues - Beaulieu - Réstinclières - Saint Geniès des Mourgues - Castries - Vendargues - Le Crès - Castelnau le Lez - Montpellier.

Elle circulera entre l'arrêt « Corum » à Montpellier et l'arrêt « Centre » à Castries, à raison de 10 trajets par jour. En tenant compte des lignes de Hérault Transport, Castries sera desservie par 35 trajets par jour, au total, soit une augmentation de 30% de l'offre.
Parmi eux, 4 des trajets de TaM seront prolongés jusqu'à Montaud et Beaulieu.
Par ailleurs, Hérault Transports renforcera les dessertes de Montaud, Saint Drézery et Sussargues de 4 trajets supplémentaires afin d'assurer la correspondance avec la navette TaM à l'arrêt Centre de Castries

Coût : 143 000 € TTC
Financement : Montpellier Agglomération avec la participation d'Hérault Transport.

Ligne 34 : Montpellier Mosson / Cournonsec

En complément de la desserte assurée par Hérault Transport avec la ligne 109 (Gare routière / Cournonsec / Montbazin), Montpellier Agglomération met en place une nouvelle ligne de bus TaM n°34, pour assurer un nouvel accès au centre de Montpellier et au quartier Hôpitaux – Facultés, pour les habitants des communes de Cournonsec, Cournonterral, Pignan et Saint Georges d'Orques.

Cette nouvelle ligne assure une connexion directe tramway (arrêt Mosson) pour les habitants des communes concernées et ainsi un accès simplifié au quartier Hôpitaux - Facultés.

La ligne 34 assurera, du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h30, les dessertes de Juvignac, Saint Georges d'Orques, Pignan, Cournonterral et terminera sa trajet à Cournonsec.

Coût : 168 000 € TTC
Financement : Montpellier Agglomération

Des améliorations sur les lignes existantes

Ligne 32 : Gare routière / Villeneuve-lès-Maguelone

La desserte de Villeneuve-lès-Maguelone sera nettement améliorée dans la mesure où la ligne 32 assurera une desserte du tour de ville à chaque trajet, soit plus du doublement de l'offre avec 31 trajets au lieu de 15 précédemment.

De plus, le Pont de Villeneuve situé sur la D185 sera desservi aux horaires des entrées et sorties scolaires, soit 5 trajets par jour. Cette desserte permettra également à tous les habitants du Pont de Villeneuve de bénéficier des nouveaux services en direction du centre de Villeneuve-lès-Maguelone et de Montpellier.

Coût : 26 000 euros TTC
Financement : Montpellier Agglomération

Ligne 21 : Corum / Vendargues

La zone industrielle de Vendargues, avec sa centaine de PME-PMI et ses 2000 emplois, sera dorénavant desservie par 4 trajets, du lundi au samedi. Cette desserte évitera ainsi aux usagers empruntant jusqu'alors l'arrêt « Zone Industrielle » sur le RN 110 d'effectuer les 500m/1 kilomètre à pieds pour rejoindre leur lieu de travail. Elle desservira également la commune de Castelnau le Lez.

Matin
Départ du Corum : 06h45 et 08h00 • Arrivées à la ZI de Vendargues : 07h05 et 08h22
Soir
Départs de la ZI de Vendargues à 17h15 et 18h10

Coût : 22 000 € TTC
Financement : Montpellier Agglomération

Montpellier Agglomération

Nouvelle ligne

Itinéraire de la ligne **31**

Itinéraire de la ligne **34**

Nouvelle ligne

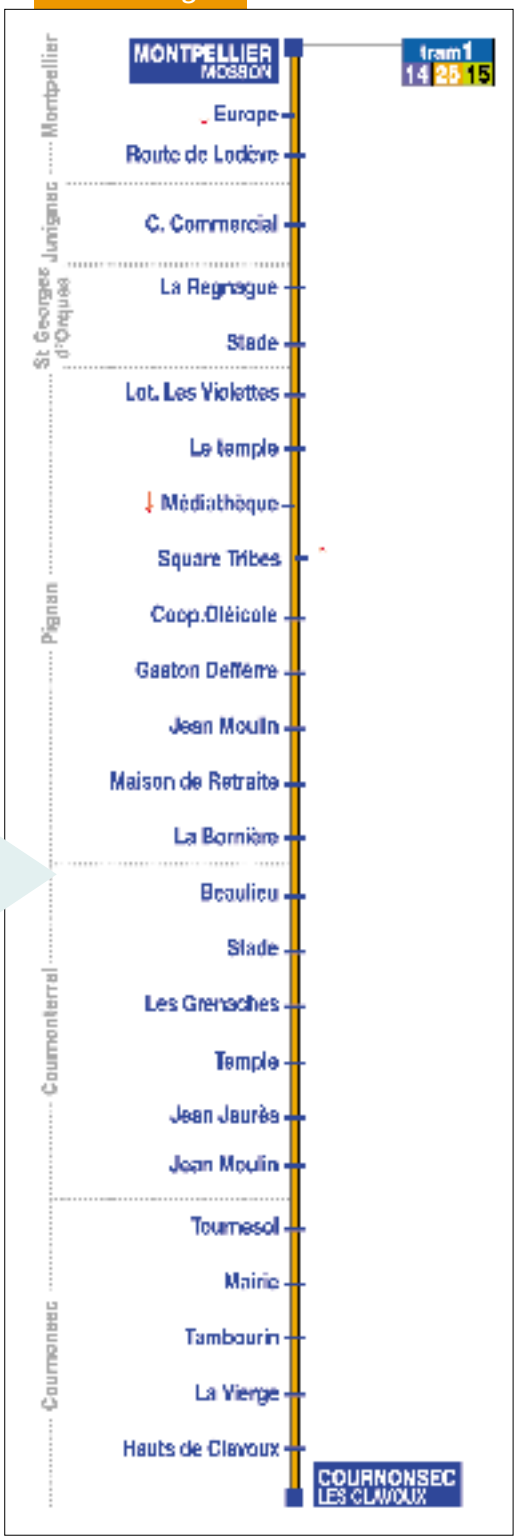

Montpellier Agglomération

Amélioration

Itinéraire de la ligne 21

Amélioration

Itinéraire de la ligne 32

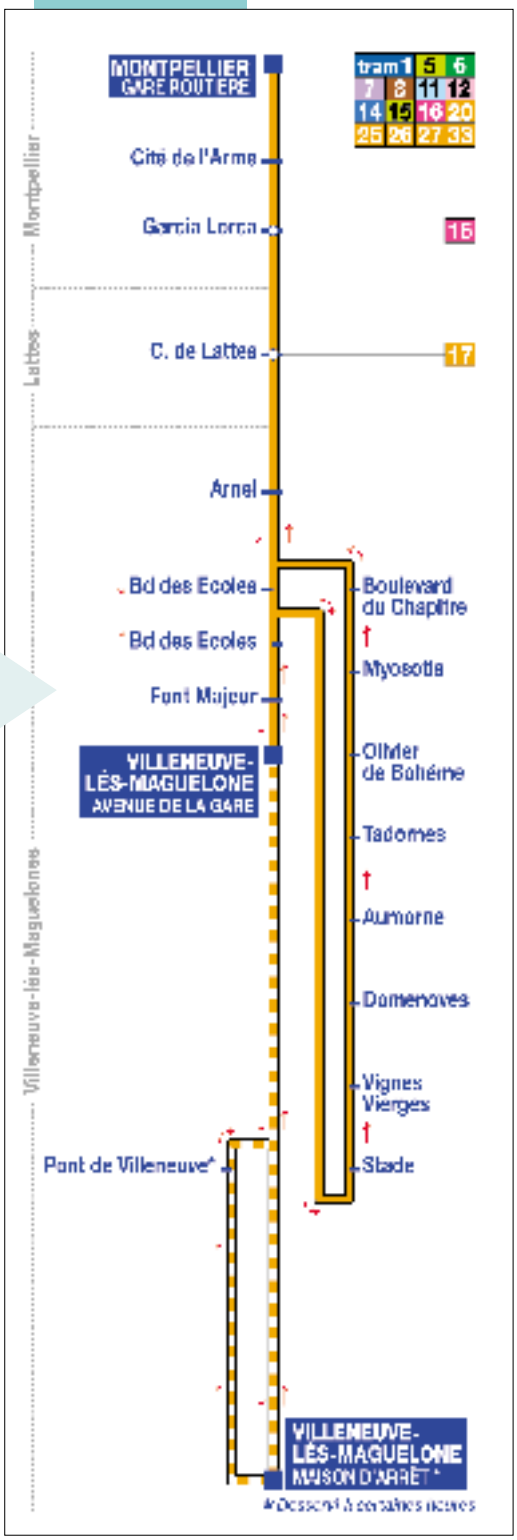

Itinéraires des lignes

21 31 32 34

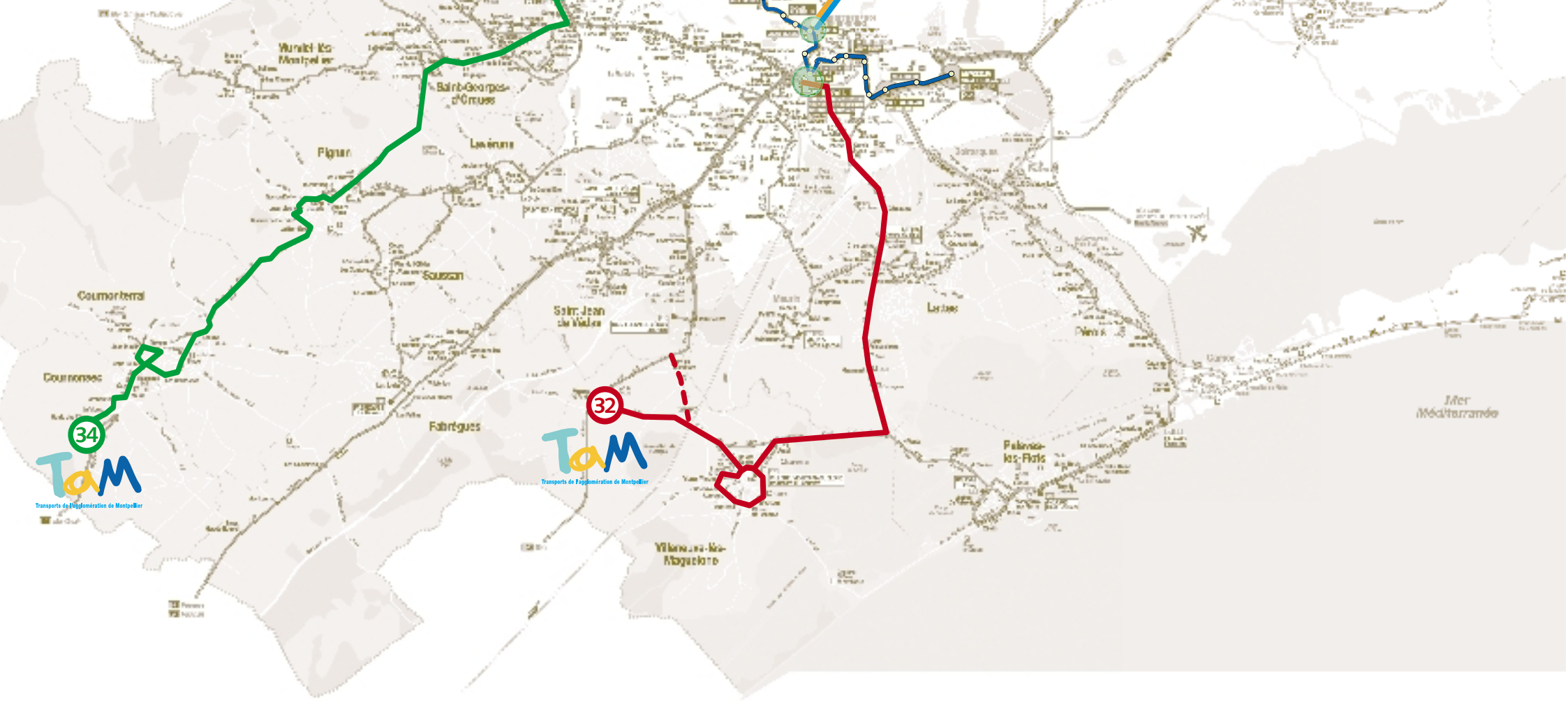

Ligne 34 (Nouvelle desserte)

Ligne 21 (Renforcement de la desserte)

Ligne 31 (Nouvelle desserte)

Ligne 32 (Nouvelle desserte 2003.
Renforcement des desserte et fréquence)

1ère ligne de tramway (Mosson-Odysseum)

Pôle d'échange

Montpellier Agglomération

Montpellier Agglomération

Le réseau de transports en commun

Montpellier Agglomération est l'autorité organisatrice des transports urbains sur son territoire. A ce titre, elle est chargée d'organiser le réseau de transports sur les 32 communes et d'en fixer les conditions d'accès.

3 lignes de Tramway à l'horizon 2012, pour des transports en site propre

Le succès de la première ligne de tramway est confirmé de mois en mois par les chiffres en constante augmentation de sa fréquentation. Avec une moyenne de 100 000 voyageurs / jour et des pointes à 115 000, la première ligne de tramway Mosson – Odysseum va bien au delà des projections réalisées lors de sa mise en service (65 000 voyageurs / jour). Cette réussite a conduit Montpellier Agglomération a rallonger les rames de 30 à 40 mètres, augmentant ainsi la capacité d'accueil des voyageurs de 220 à 320 passagers par rame.

La seconde ligne Saint Jean de Védas – Jacou, d'une longueur de 19,6 km, desservira les communes de Saint Jean de Védas, Montpellier, Castelnau le Lez, Le Crès et Jacou. Sa mise en service est prévue pour le dernier trimestre 2006.

Enfin, la troisième ligne de tramway, dont la concertation préalable vient de débuter, desservira les communes de Juvignac, Montpellier, Lattes, Pérols et Palavas les Flots, soit un parcours de 21 km. Sa mise en service est prévue pour 2012.

Ces trois lignes de tramway sont conçues en réseau afin d'assurer un véritable maillage du territoire, en intermodalité avec le réseau de bus.

Le réseau de bus de Montpellier Agglomération

Montpellier Agglomération organise désormais un réseau de 31 lignes de bus, exploitées par TaM, à travers les communes de son territoire.
En tête des réseaux français pour le nombre de bus non polluants (Bus au GNV et à l'aquazole), la Communauté d'Agglomération est classée 2ème pour le nombre de bus propres sur l'ensemble de son parc et 1ère pour l'âge moyen de son parc au Palmarès 2003 « Rail et Transports ».
Parmi ces lignes, deux sont dédiées aux noctambules : le **RABELAIS** et l'**AMIGO**.

Une des deux lignes dédiées aux noctambules, l'AMIGO.

Les parkings d'échange de Montpellier Agglomération

Afin de permettre aux automobilistes d'utiliser le réseau de transports, et de limiter ainsi l'entrée des voitures dans Montpellier, la Communauté d'Agglomération met à leur disposition des parkings d'échange aux entrée de la Ville, sur le tracé de la première ligne de tramway.
Montpellier Agglomération dispose de 4 parkings relais sur son territoire, soit 1300 places de stationnement : les parkings Odysseum, Mosson, Euromédecine et Occitanie.
La fréquentation de ces parkings ne cesse d'augmenter (plus 60% depuis 2000), avec plus de 19 000 véhicules stationnant par mois, soit près de 800 véhicules par jour.

Le pôle d'échange Occitanie permet aux usagers de laisser sur place leur véhicule (voiture, vélo) afin d'emprunter le tramway.

Le vélo dans l'Agglomération de Montpellier

Tam Vélo propose différents types de vélo :

- 90 VTC aux couleurs TaM, 5 vitesses, légers et robustes, pneus increvables, munis d'un antivol.
- 3 tandems
- 6 vélos à assistance électrique
- des sièges enfants, casques, pompes…

Depuis l'installation de TaM Vélo, rue Maguelone en mai 01, la location de vélos a augmenté de 50 %. Les groupes organisés affluent des quatre coins de l'Europe et louent les vélos TaM pour visiter Montpellier et son agglomération.

L'accessibilité du réseau de transport pour les personnes à mobilité réduite

A l'image des équipements de la première ligne de Tramway, Montpellier Agglomération a lancé la mise en accessibilité de son réseau de bus pour les personnes à mobilité réduite.

Désormais, les bus de la ligne n° 12, Près d'Arènes / Grammont, et n° 15, Pierre de Coubertin / Gare, sont équipés d'une palette escamotable pouvant être activée pour l'accès des fauteuils roulants et des poussettes.

A la fin de l'année 2004, ce sont 103 bus qui seront accessibles au personnes à mobilité réduite, soit près de 75% du parc de bus.

La ligne 15 est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à une palette escamotable.

Montpellier Agglomération

Pour une meilleure organisation des transports dans le département de l'Hérault

Montpellier Agglomération s'associe au Syndicat Mixte des Transports

Aménager le territoire dans une perspective de développement durable et répondre aux demandes de déplacement, ne peut se fait par la création de coopération entre Autorités Organisatrices de Transport.

Plusieurs Autorités organisatrices se partagent la compétence transport sur l'ensemble du territoire départemental. Le Département de l'Hérault, Montpellier Agglomération, la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, la Communauté d'Agglomération du bassin de Thau, la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée.

La loi du 13 décembre 2000, dite loi SRU, encourage les différentes Autorités organisatrices de transport à se regrouper au sein d'un Syndicat mixte, afin de proposer une offre de transport complémentaire et de coordonner les services qu'elles organisent.

Le Syndicat Mixte des Transports de l'Hérault a été créé en accord avec toutes les autorités organisatrices du département le 29 juillet 2003

Plusieurs missions et compétences ont été confiées au syndicat mixte.
En effet, le Syndicat mixte n'est pas un simple outil de coordination. Il assurera aussi l'organisation de nombreux services de transports.

- Le Conseil général lui a transféré toute sa compétence transport.
- Les Communautés d'Agglomération lui ont transféré l'organisation du transport des scolaires.

Le syndicat mixte élabore le règlement de transport scolaire, assure l'inscription des élèves, décide des subventions…

> En outre, le syndicat mixte est chargé, avec les agglomérations, de :

- proposer une tarification coordonnée ainsi que des titres de transport uniques ou unifiés.
- coordonner l'ensemble des services de transports organisés par les collectivités membres,
- mettre en place un système d'information à destination des usagers.

Des avantages certains pour les usagers

> Le Syndicat mixte des transports permettra la mise en place d'offre de transport public supplémentaire sur les territoires périurbains en fort développement démographique, de développer l'intermodalité et la connexion des différents réseaux de transport.

> Concernant le transport scolaire, les jeunes Héraultais auront désormais un interlocuteur et un règlement uniques, quels que soient leurs trajets et leur scolarisation.

> Le syndicat mixte permettra aussi de mieux coordonner les politiques tarifaires des différents réseaux de transport, avec comme objectif, la création d'un titre de transport unifié, permettant l'utilisation de tous les réseaux de transport du département.